

### 1. Activité

LA FONTAINE est une école privée dont les intervenants sont des professeurs indépendants.

### 2. Horaires

Les horaires des différents cours ou ateliers sont établis en début d'année. D'autres horaires pourront être mis en place pour des cours à venir ou pour les élèves rejoignant l'école en cours d'année. Le secrétariat est joignable par texto de préférence au 06 23 92 57 39 (nous ne répondons pas à ce numéro) ou par mail à [contact@la-fontaine.corsica](mailto:contact@la-fontaine.corsica). Vous pouvez nous rencontrer le mercredi matin de 8h30 à 12h00 à l'école. Une plateforme prenant les messages est également à disposition au 09 71 47 00 15.

### 3. Tarifs

Les tarifs sont calculés sur une base trimestrielle de 250 € pour les cours individuels d'1h + 1 cours d'ensemble et de 125 € pour les cours individuels d'1/2h + 1 cours d'ensemble. La cotisation annuelle est payable une fois par an selon le barème indiqué.

### 4. Paiement des cours

**LE MEMBRE S'ENGAGE À ASSURER LE PAIEMENT DU TRIMESTRE AVANT SON 1<sup>ER</sup> COURS.**

Le paiement s'effectue lors de l'inscription puis en début de trimestre :

- a) Pour la totalité de la somme, par chèque, virement, carte bancaire ou espèces
- b) Pour un paiement échelonné, par trois chèques encaissables à raison d'un par mois

### 5. Durée des cours

LA FONTAINE assure le bon déroulement des cours et ateliers, en fonction du nombre d'heures réservées par semaine dans les salles équipées à cet effet.

Les cours doivent commencer à l'heure et finir 5 mn avant la fin.

Un changement de professeur et/ou d'horaire en cours d'année ne peut être envisagé comme raison de rupture de contrat ni de remboursement.

### 6. Congés

LA FONTAINE suit le rythme du calendrier scolaire établi par le ministère de l'éducation nationale. Il est laissé à la discrétion des professeurs de dispenser des cours pendant certaines périodes de vacances aux horaires qui leur conviendront.

Des ateliers, stages, formations spécifiques, master-class ou résidences peuvent être proposés pendant les congés scolaires. Les informations, tarifs et inscriptions sont affichés et transmis un mois à l'avance.

### 7. Absences

Afin de limiter les abus de comportement, les absences ne donnent pas lieu à un rattrapage ni remboursement, sauf cas exceptionnel laissé à la discrétion de la directrice et du professeur. En cas d'absence du professeur attitré, le ou les cours manqués seront, par ordre de priorité, soit :

- a) Remis à plus tard (dans la limite du 15 juillet de la saison en cours).
- b) Remplacé(s) par un autre professeur.
- c) remboursé(s).

### 8. Comportement

Il est bien entendu demandé à tous d'adopter un comportement responsable et respectueux vis-à-vis des locaux, du matériel et des personnes. Toute dégradation ou comportement contraire pourra faire l'objet de poursuite et d'une demande de réparation.

### 9. Acceptation

Le présent règlement tient lieu de contrat, l'adhésion à La Fontaine vaut acceptation.